

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU MERCREDI 20 MARS 2024 À 18:00**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 11

Étaient présents :

Théo PEREZ Président, Jérôme ROBERT Vice-Président, Yannick OLIVERI-DUPUIS Conseillère Municipale Déléguée, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Annie LALLEMAND , Marie-Laure RIVALS , Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s), Dominique BERNARD

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :

Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale

Étaient absents excusés :

Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, François MORELLE Représentant l'association AEI, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21, Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF

Secrétaire de séance : ISABELLE HERBERT

OBJET : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE "SERVICE AIDE A DOMICILE"

Rapporteur : Théo PEREZ

Il est proposé au Conseil d'Administration d'examiner le projet de budget primitif (BP) pour l'exercice 2024 du budget annexe « service d'aide à domicile » à la lumière du présent rapport explicatif, du document budgétaire fourni en annexe et des différents éléments d'information et de contexte exposés lors du débat d'orientation budgétaire.

De manière générale, ce projet est construit sur la base d'estimations sincères et prudentes, compte tenu des informations connues au moment de son élaboration. Il pourra être amendé en cours d'exercice, en tant que de besoin, par décision modificative.

Pour mémoire, le budget annexe du service d'aide à domicile a été créé au 1^{er} janvier 2019 et est régi par la nomenclature comptable M22, applicable aux établissements et services sociaux ou médico-sociaux. Il s'accompagne de flux croisés avec le budget principal :

- Un remboursement du budget annexe vers le budget principal, ce dernier avançant en effet chaque mois sa masse salariale ;
- Le cas échéant, une subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe.

Le projet de budget primitif 2024 du budget annexe du service d'aide à domicile s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Opérations réelles	734 111,00 €	709 661.91 €
Opérations d'ordre	791,00€	
Virement à la section d'investissement		
Résultat de fonctionnement n-1 reporté		25 240,09 €
Sous-total fonctionnement	734 902,00 €	734 902,00 €
<u>INVESTISSEMENT</u>		
Opérations réelles	1 500,00 €	
Opérations d'ordre		791 ,00€
Virement de la section de fonctionnement		
Résultat d'investissement n-1 reporté		879,63 €
Affectation		15 337,96 €
Déficit prévisionnel d'investissement		709,00 €
Restes à réaliser n-1	16 217,59 €	
Sous-total investissement	17 717,59 €	17 717,59 €
TOTAL GÉNÉRAL BP 2023	752 619.59 €	752 619,59 €

Au préalable, il convient de préciser que le projet de budget primitif qui vous est présenté intègre une reprise par anticipation des résultats prévisionnels de l'exercice 2023. Les montants de cette reprise anticipée sont justifiés par une fiche de calcul des résultats prévisionnels établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, accompagnée du compte de gestion de ce dernier. Ces documents sont joints en annexe.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Celle-ci s'équilibre à 734 902 € en dépenses et recettes.

LES DÉPENSES

Dépenses de fonctionnement (en Euros)	BP 2023	Projet BP 2024
Opérations réelles		
GI - 011 – dépenses afférentes à l'exploitation	722 250	699 611
GII - 012 – dépenses afférentes au personnel	27 500	19 500
GIII - 016 – dépenses afférentes à la structure	18 200	15 000
Sous-total mouvements réels	767 950	734 111
Opérations d'ordre		

GIII 016 – dépenses afférentes à la structure	500	791
Sous-total mouvements d'ordre	500	791
TOTAL GÉNÉRAL	768 450	734 902

Les dépenses relatives à l'exploitation (699 611 €) comprennent principalement :

- 677 361 € de remboursement de masse salariale au budget principal ;
- 11 000 € de remboursement de frais kilométriques aux aides à domicile, demande identique par rapport à l'exercice précédent ;
- 4 200 € d'abonnement auprès de l'opération de télégestion mobile.

Le solde recouvre le renouvellement des vêtements de travail, les fournitures et produits d'entretien nécessaires au fonctionnement du service, etc.

Les dépenses afférentes au personnel (19 500 €) connaissent en 2024 une diminution du fait des difficultés de recrutement pour remplacer les agents absents ou ayant quitté la collectivité.

Enfin, les dépenses de structure se chiffrent à 15 000 €, dont notamment :

- 7 000 € dédiés à la maintenance informatique des logiciels du service (+300) ;
- 2 000 € pour le renouvellement de la certification AFNOR (audit d'admission) (4 100 en 2023)
- 1 500 € affectés à la formation professionnelle (3 000 en 2023) ;
- 1 000 € pour la constatation d'éventuelles créances irrécouvrables ;
- 1 000 € pour d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs ;
- 791 € de dotations aux amortissements, opérations d'ordre budgétaire sans mouvement de fonds, donnant lieu à une recette équivalente en section d'investissement.

LES RECETTES

Recettes de fonctionnement (en Euros)	BP 2023	Projet BP 2024
Opérations réelles		
002 – résultat reporté de fonctionnement	43 280	25 240
GII - 018 – autres produits	725 170	709 662
Sous-total mouvements réels	768 450	734 902
Opérations d'ordre		
Sous-total mouvements d'ordre	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	768 450	734 902

Le résultat de fonctionnement reporté, constaté à l'issue de l'exercice 2023, s'établit à 25 240,09 €.

Les autres produits (709 662€) se composent :

- Des indemnités journalières versées par la CPAM ou d'autres organismes d'assurance dans le cadre d'arrêts de longue maladie : 5 000 € ;
- Des recouvrements auprès des usagers et des caisses : 500 000 € ;
- D'une participation départementale dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens :
43 960 € ;

- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal : 130 701,91 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibre à 17 718 € en dépenses et recettes.

LES DÉPENSES

Dépenses d'investissement (en Euros)	Projet BP 2024
Opérations réelles	
21 – immobilisations corporelles	17 718
Sous-total mouvements réels	17 718
Opérations d'ordre	
Sous-total mouvements d'ordre	0
TOTAL GÉNÉRAL	17 718

Un crédit de 1 500 € est destiné au renouvellement de 8 smartphones destinés aux aides à domicile.

Quant aux reports sur 2024, correspondant à des restes à réaliser 2023, ceux-ci s'élèvent à 16 218 € et portent sur des dépenses sur l'exercice précédent mais non facturées ou mandatées au 31/12.

LES RECETTES

Recettes d'investissement (en Euros)	Projet BP 2024
Opérations réelles	
001 – résultat reporté d'investissement	880
007 - déficit prévisionnel d'investissement	709
1068 – affectation	15 338
Sous-total mouvements réels	16 927
Opérations d'ordre	
28 – amortissements des immobilisations	791
Sous-total mouvements d'ordre	791
TOTAL GÉNÉRAL	17 718

Les recettes prévisionnelles 2024 comprennent :

- Le résultat d'investissement reporté, constaté à l'issue de l'exercice 2023 : 879,63 € ;
- Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) : 15 337,96 € Cette recette matérialise l'affectation en section d'investissement d'une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice précédent. Elle vise prioritairement à équilibrer le déficit d'investissement reporté et le solde entre les reports de dépenses et de recettes ;
- Les dotations aux amortissements : 791 € ;
- Un déficit prévisionnel d'investissement de 709 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-2, L.2311-5, et R.2311-13,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.22,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 20 février 2024,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'ADOPTER LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE D'AIDE A DOMICILE » DU CCAS, TEL QU'EXPOSE CI-DESSOUS ET CONFORMÉMENT AU DOCUMENT BUDGÉTAIRE JOINT EN ANNEXE A LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP2024	RECETTES	BP2024
GI -011 – dépenses afférentes à l'exploitation	699 611,00 €	002 – résultat de fonctionnement reporté	25 240,09 €
GII- 012 – dépenses afférentes au personnel	19 500,00 €	GI - 017 – produits de la tarification	
GIII-016 – dépenses afférentes à la structure	15 000,00 €	GII - 018 – autres produits	709 661,91 €
Sous-total mouvements réels	734 111,00 €	Sous-total mouvements réels	734 902,00 €
GIII-016 – dépenses afférentes à la structure	791,00 €	GIII - 019 – produits financiers	
Sous-total mouvements d'ordre	791,00 €	Sous-total mouvements d'ordre	0,00 €
TOTAL GÉNÉRAL FONCTIONNEMENT	734 902,00 €	TOTAL GÉNÉRAL FONCTIONNEMENT	734 902,00 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP2024	RECETTES	BP2024
21 – immobilisations corporelles	1 500,00 €	001 - résultat d'investissement reporté	879,63 €
21 _ Restes à réaliser	16 217,59 €	007 – déficit prévisionnel d'investissement	709,00 €
Sous-total mouvements réels	17 717,59 €	1068- affectation	15 337,96 €
Sous-total mouvements d'ordre	0,00 €	28 - Amortissement	791,00 €
TOTAL GÉNÉRAL INVESTISSEMENT	17 717,59 €	Sous-total mouvements d'ordre	791,00 €
TOTAL GENERAL	752 619,59 €	TOTAL GÉNÉRAL INVESTISSEMENT	17 717,59 €
		TOTAL GENERAL	752 619,59 €

- D'APPROUVER LE REPORT ANTICIPE DES RÉSULTATS PRÉVISIONNELS ET, LE CAS ÉCHÉANT, DES RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE 2023 AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE D'AIDE A DOMICILE ».
- D'AUTORISER LE REMBOURSEMENT, PAR LE BUDGET ANNEXE « SERVICE D'AIDE A DOMICILE » AU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS, DES DÉPENSES DE PERSONNEL LUI INCOMBANT.

PJ : document budgétaire BP 2024, fiche de calcul des résultats prévisionnels 2023, liste des restes à réaliser (si nécessaire).

ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S